

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 014

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 2
Votants : 10
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procuration :

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Madame Claude MOREL
Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-014

OBJET : Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de rajouter un nouvel objet à l'ordre du jour concernant une décision modificative au budget lotissement – exercice 2022

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité pour le rajout de point.

Monsieur le maire rappelle l'objet des délibérations de la séance du 31 janvier 2023 transcrites dans le procès-verbal pour la présente session :

- 1) Approbation du procès-verbal du 6 décembre 2022
- 2) Décisions du maire
- 3) Contrat pluriannuel de location d'éclairage et de décorations de Noel
- 4) Contribution communale pour la scolarisation d'un élève dans un établissement privé du 1^{er} degré
- 5) Admission en non-valeur
- 6) Convention Territoire Globale 2023-2027 avec la CAF et Monts d'Arrée Communauté
- 7) Convention d'assistance technique pour le suivi du fonctionnement de la station d'épuration
- 8) Accroissement temporaire d'activité
- 9) Demande de subventions pour le financement du poste de chef de projet 'Petites ville de Demain' pour 2023
- 10) Choix de l'entreprise pour l'aménagement de l'aire de service camping-car
- 11) Demande des subventions du pacte Finistère 2030 concernant l'aménagement de l'aire de service camping-car
- 12) Création de la base d'adresse locale
- 13) Demande de subvention DETR 2023 – Renouvellement de canalisations d'eau potable rue de la roche cintrée

-Questions et informations diverses

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

Vote pour :	10
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Approuve le procès-verbal de la séance en date du 31 janvier 2023

Chaque conseiller présent à ce conseil est invité à signer le procès-verbal

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 015

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération : 8
Procuration(s) : 2
Votants : 10
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procuration :

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Madame Claude MOREL

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-015

OBJET : Décisions du maire

DÉCISION DU MAIRE N° 06-2023

*Portant sur le renouvellement d'une armoire électrique et
d'éclairage public, route des carrières*

Le 30 janvier 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la nécessité de mettre en sécurité l'armoire P14 situé route des carrières

Vu l'offre du SIECE pour l'accompagnement des travaux du SDEF

DECIDE

De viser l'offre du SIECE, Huelgoat (29) pour un montant TTC de 5 072.16€

- La dépense sera inscrite au Budget Principal 2023.
- Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

DÉCISION DU MAIRE N° 07-2023

*Portant sur l'achat de fleur et plantes
pour le fleurissement du bourg à la saison estivale*

Le 17 janvier 2023,
Le Maire de Huelgoat,

En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération n° 2020-035 du Conseil Municipal en date du 11 juin complétée par délibération n° 2020-044 du 10 juillet 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Vu la volonté de fleurir le bourg pour la saison d'été 2023

Vu l'offre de la société FLORANEL

DECIDE

De viser l'offre FLORANE,,Pouldreuzic (29) pour un montant TTC de 2 280.30€

- La dépense sera inscrite au Budget Principal 2023.

Le conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230221-2023_015-DE

Le Conseil municipal prend acte des décisions du maire.

■
Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
M. Jacques THEPAUT**



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230221-2023_015-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 016

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération :9
Procuration(s) :3
Votants :12
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procuration :

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Madame Claude MOREL
Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-016

OBJET : Choix des entreprises pour le chantier d'aménagement du parking du CAL

Monsieur Aurélien MONFORT, conseiller municipal rejoint l'assemblée à 18h45

Suite à la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 14 décembre 2022 concernant l'attribution du chantier d'aménagement du parking du CAL, celle-ci a décidé de retenir :

ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
LOT 1 : Terrassements – voirie – réseaux Entreprise COLAS <i>Offre de base</i>	298 433.10 €
LOT 2 : Maçonnerie – Mobilier – Espaces verts JARDIN SERVICE <i>Offre de base : 101 566.85€ + Prestation supplémentaire : 5 120€ (Création d'un escalier accès parc de la roche verte)</i>	106 686.85 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX :	405 119.95 € HT 486 143.94€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Décide de retenir les entreprises nommés dans le tableau ci-dessus concernant les travaux d'aménagement du parking du CAL.

-Donne pouvoir au maire pour signer les offres de la société COLAS et de la société JARDIN SERVICES

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 017

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération :9
Procuration(s) :3
Votants :12
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procuration :

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Madame Claude MOREL

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-017

OBJET : Choix de la maîtrise d'œuvre concernant le chantier de renouvellement de canalisations d'eau à la roche cintrée

Suite à la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 17 février 2023 concernant l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour le chantier de renouvellement de canalisations d'eau potable rue de la roche cintrée, celle-ci a décidé de retenir :

ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
UNITUD bureau étude	16 430.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

-Décide de retenir le bureau d'études UNITUD de la maîtrise d'œuvre pour le chantier de renouvellement de canalisations d'eau potable rue de la roche cintrée pour un montant HT de 16 430€

-Donne pouvoir au maire pour signer l'offres de la société UNITUD

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 018

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération :9
Procuration(s) :3
Votants :12
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procuration :

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Madame Claude MOREL

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-018

OBJET : Echange de terrains communaux avec des terrains appartenant à l'ONF

-Considérant la délibération du 06 juin 2018 et du 14 novembre 2019, validant la démarche d'échange foncier de la route forestière de Keroc'Hou, propriété de l'Etat,

-Considérant l'acquisition de parcelles enclavées dans la forêt domaniale du Huelgoat par la commune du Huelgoat et la propriété de parcelles mitoyennes à l'Etat sur le site de la Mine :

Propriétés communales

Section	N°	Lieudit
E	444	RESTIDIOU
E	413	GUERDEVAL
E	414	GUERDEVAL
E	417	GUERDEVAL
E	424	RESTIDIOU
E	425	RESTIDIOU
E	426	RESTIDIOU
E	427	RESTIDIOU
E	428	RESTIDIOU
E	429	RESTIDIOU
C	215	LA MINE
C	216	LA MINE

Valeur des terrains : 2657€ (France Domaine)

Propriétés de l'état (ONF)

Section	N°	Lieudit
C	370	Tronçon de route KEROC'HOU
C	335 (en partie)	Tronçon de route KEROC'HOU

Valeur des terrains : 2740€ (France Domaine)

-Considérant la valeur foncière des parcelles de l'Etat en référence estimée par France Domaine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

AUTORISE l'échange de terrains comme énoncés ci-dessus

VALIDE l'instruction du dossier d'échange auprès du MAAF (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) par l'ONF (Office Nationale des Forêts)

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

M. Jacques THEBAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 019

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération :9
Procuration(s) :3
Votants :12
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procuration :

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Madame Claude MOREL
Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-019

OBJET : Remplacement de la vanne de vidange du lac

Dans le cadre du dispositif 'Petites Villes de Demain', il est prévu de réaliser le dévasement du lac de Huelgoat.

Au préalable d'étude et des travaux, il convient de remplacer la vanne de vidange du lac située au niveau du pont du chaos.

Une mise en concurrence a été réalisée par le chef de projet 'Petites villes de Demain' auprès de trois entreprises :

Voici le récapitulatif des offres :

Offres	Montant HT
Entreprise LE DU HYDRO L'offre n'est pas complète : Le tarif ne comprend pas les travaux de maçonnerie à effectuer par une étude des fondation (intervention de plongeurs). Le tarif n'a pas été fournis par l'entreprise.	14 705 €
Entreprise Patrick Cam - MCI	18 230 €
Entreprise SPAC	Pas de devis

Au vue des offres, il est proposé à l'assemblée de retenir l'entreprise Patrick CAM – MCI pour un montant HT de : 18 230€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

RETIENT l'offre de l'entreprise Patrick CAM- MCI d'un montant 18 230 HT de pour le remplacement de la vanne de vidange du lac de Huelgoat.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 020

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération :9
Procuration(s) :3
Votants :12
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procuration :

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Madame Claude MOREL

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

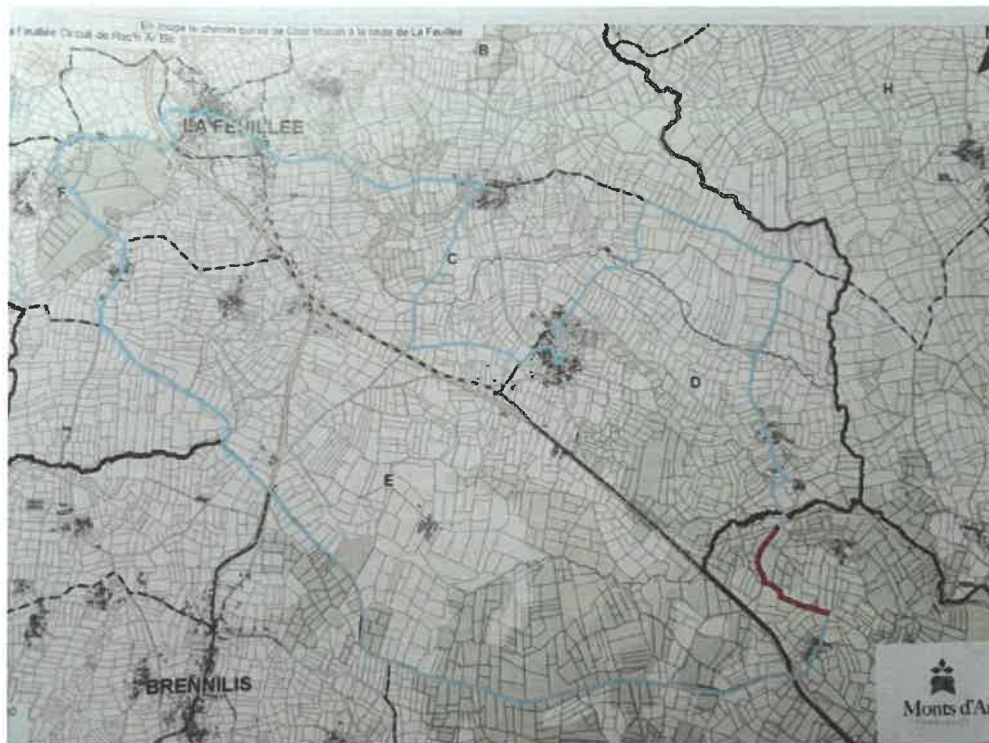
Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-020

OBJET Inscription d'un itinéraire de randonnée au PDIPR

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet d'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de l'itinéraire de randonnée suivant :

Itinéraire de randonnée reliant Coat Mocun à la route de la Feuillée (Tracé en rouge)



Itinéraire de randonnée reliant Coat Mocun à la route de la Feuillée (Détail)



Ce projet est proposé la Communauté de communes : Monts d'Arrée Communauté, 12 route de Plonevez du Faou, 29530 Loqueffret

Monsieur le Maire informe le Conseil que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux et autres propriétés appartenant au patrimoine privé de la commune.

L'inscription au PDIPR, effective après délibération du Conseil général, engage la commune sur le maintien des chemins ruraux concernés. En cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin rural inscrit au PDIPR, la commune doit informer le Conseil général et lui proposer un itinéraire de substitution. Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après avoir pris connaissance du projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

AUTORISE le passage de randonneurs sur propriété privée communale selon le tracé présenté ci-dessus

AUTORISE Le balisage de l'itinéraire conformément au cahier des charges « *balisage et signalétique en randonnées* » du Département du Finistère et de la promotion touristiques des tracés.

DEMANDE l'inscription au PDIPR de l'itinéraire de randonnée (pédestre, vtt équestre) et s'engage, à ce titre, à conserver les chemins et sentiers communaux en proposant des itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière.

S'ENGAGE à informer le Département de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux

AUTORISE le maire à signer tout document en mien avec la présente délibération

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230221-2023_020-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 021

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération :9
Procuration(s) :3
Votants :12
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procuration :

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT

Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Madame Claude MOREL

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-021

OBJET : Aide pour la scolarité d'un élève scolarisé dans un établissement privé du 2nd degré

Monsieur le maire propose à l'assemblée de convenir d'une participation aux frais de scolarité en faveur de Madame Clara GUYOMARC'H scolarisé à l'unité d'enseignement complexe de Kerdelune à Landerneau

La législation ne prévoit pas de montant de participation pour un élève scolarisé dans un établissement privée du 2nd degré.

Monsieur le Maire propose aux conseiller une participation financière de ---€ pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de reporter la décision d'attribuer une aide de scolarité lors de l'examen des demande de subventions en avril 2023.

■

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 022

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération :9
Procurat(s) :3
Votants :12
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHERS, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procurat :

Madame Aurore LEROUX donne procurat à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Gérard TOSSER donne procurat à Madame Claude MOREL
Madame Aurore LEROUX donne procurat à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-022

OBJET : Fixation de la durée d'amortissement des biens communaux

L'instruction M57 prévoit cependant que l'amortissement est réalisé au prorata temporis du temps prévisible d'utilisation. Il commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui lui sont attachés, cette date correspondant à la date de mise en service de l'immobilisation

Les durées d'amortissements des biens à compter du 1 janvier 2023 sont proposés comme suit :

Article/ Immobilisation	Biens ou catégorie de biens	Durée d'amortissement
<i>Immobilisations incorporelles</i>		
2031	Frais d'études, de recherches et de développement	3 ans
2041511	Subventions d'équipement versées par le GFP de rattachement – Biens mobiliers	1 an
2041582	Subventions d'équipement versés aux EPL – Bâtiments et installation	15 ans
20421	Subventions d'équipement - Biens matériel et mobilier	5 ans
204422	Subventions d'équipement en nature – personnes de droits privé - bâtiments et installation	15 ans
2046	Attribution de compensation d'investissement	1 an
20421	Biens mobiliers, matériels, études	5 ans
20422	Subventions d'équipement versées	5 ans
2051	Logiciels	3 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>		
2121	Plantations	10 ans
2152	Installation de voirie	10 ans
215738	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
21828	Matériel de transport	10 ans
21831/21838	Matériel informatique scolaire/Autre matériel informatique	5 ans
21841/21848	Matériel de bureau et mobilier scolaires/Autres matériels de bureau et mobiliers	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1 000 €		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2321-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 6 septembre 2022 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er Janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

FIXE les durées d'amortissement par nature de biens comme récapitulé dans le tableau ci-dessus.

FIXE à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

AUTORISE le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaires afin de régulariser les sur amortissements des années antérieures

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT



Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Affiché le

ID : 029-212900815-20230221-2023_022-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT



DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2023 - 023

SEANCE DU Mardi 21 février 2023

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 8
Présents pour le vote de cette délibération :9
Procuration(s) :3
Votants :12
Date de la convocation mercredi 15 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Jean Pierre DANIELOU, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Claude MOREL, Monsieur Aurélien MONFORT (Arrivée à 18h45), Madame Marie Brigitte BRETHES, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Michèle MULLER.

Absents : Monsieur Marc QUEMENER, Madame Chantal FLOCH, Madame Marie Laure SEVEN, Monsieur Gérard TOSSER, Madame Audrey BARAZER et Madame Aurore LEROUX

Procuration :

Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Jacques THEPAUT
Monsieur Gérard TOSSER donne procuration à Madame Claude MOREL
Madame Aurore LEROUX donne procuration à Monsieur Aurélien MONFORT

Secrétaire de Séance Madame Claude MOREL

N° d'ordre : 2023-023

OBJET : Décision modificative n°1 au budget lotissement – Exercice 2022

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section de fonctionnement sur le budget du lotissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Cette opération concerne des intérêts réglés à l'échéance dont le compte n'avait pas été alimentés en crédit.

Section	Dépenses	Montant
Fonctionnement	66111 - intérêts réglés à l'échéance	+1000€
Section	Dépenses	Montant
Fonctionnement	605 – Achats de matériel, équipements et travaux	- 1000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote pour :	12
Vote contre :	0
Abstention :	0

➤ **APPROUVE** La décision modificative telle que détaillée ci-dessus.

▪

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 22/02/2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

